

# **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION**

# Procès-verbal N°3 Réunion du 04 octobre 2018

Animateur: M. Antonio CARRETO

Présents: Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. Robert CHONCHON, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Maurice

SAINT ALBIN, Louis LEFEUVRE

#### Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs</u>, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

#### Pour information:

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

### **MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

## FONTENAY US / CHOISY AS Match de championnat U17 D1.C du 21/10/2018

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

#### La commission :

- -Prend connaissance de la demande transmise par le club de CHOISY AS.
- -Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif qu'il juge utile, afin que cette rencontre ce déroule dans les conditions les meilleurs.
- -Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :
  - 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.
  - 2 arbitres assistants à la charge du club visiteur.
  - 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur).

#### Match classé sensible

\*\*\*\*

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.